

## **Benoîtville (canton des Pieux)**

Dossier suivi par Jacky Brionne

Compte-rendu de la visite du mardi 12 octobre 2010

Étaient présents : M. Daniel Gancel, maire ; M. Daniel Aubert, 1<sup>er</sup> adjoint, chargé du cimetière.

La commission créée par le conseil général a pour objectif de sensibiliser à la sauvegarde et la conservation du patrimoine funéraire dans les communes du département, soit au titre de l'art ou de l'histoire.

Le cimetière communal est disposé au nord de l'église. Le terrain est en déclivité. Un muret parallèle à l'église est en cours d'édification pour retenir la terre. L'église est située sur un terre-plein proche de la rivière Diélette. Un ossuaire a été récemment construit sur la bande de terrain proche du cours d'eau. Un jardin du souvenir est en cours de création avec ses cases cubiques pour réserver les urnes et un espace bordé de granits pour répandre les cendres.

Une courte croix octogonale est érigée sur une plateforme accessible par un quintuple emmarchement.

La tour-clocher de l'église, disposée au haut de la nef nord, est protégée par une inscription Monument historique depuis le 24 janvier 1947.

D'anciennes pierres tumulaires aux croix cerclées sont disposées autour de l'église : trois sur le devant du portail ouest, soumises à une forte érosion, deux entre les contreforts méridionaux. Ces deux dernières seront déposées sur plan incliné pour être mises en valeur. Des fragments de ce même type de croix ont été employés dans la construction de certains contreforts.

Aucun arbre ne subsiste sur ce site funéraire entièrement clos de murs, à l'exception du talus arbustif longeant la rivière. Un seul plant végétal s'épanouit sur une tombe. L'architecture paysagère du cimetière, qui a fortement évolué dans le temps, se remarque par la présence de trois îlots de monuments en élévation : le premier blotti dans l'espace nord proche du chœur de l'église, le deuxième au nord-ouest et le troisième à proximité du monument aux morts. Ce sont les seuls éléments de verticalité qui subsistent en ce lieu fortement loti de tombeaux contemporains à courtes stèles offrant un aspect très horizontal.

Il n'y a pas de personnalités caractérisées d'après les épitaphes, à l'exception du tombeau en pierre reconstituée de « Jules Lecocq / 1882-1952 / prêtre / j'ai cru / je vois. ».

Soixante-dix-sept emplacements funéraires sont concernés par une double opération conduite par un prestataire : soixante-sept relèvent du régime ordinaire et dix de la déclaration de concession abandonnée. La rotation des sépultures de terrain commun, et sur certaines desquelles ont été édifiés des tombeaux, sera effective au 30 juin 2011. Le procès-verbal concernant les concessions abandonnées prendra effet le 18 octobre 2010, début d'une procédure de trois années consécutives. Il ne

subsiste plus que deux croix de fonte, dont une sur la sépulture de Le Bruman (Adolphe) 1902-1932, figurant dans l'opération funéraire, qu'il faudrait conserver.

L'îlot près de l'église contient sept tombeaux réalisés soit en pierre de Valognes, soit en granit de pays ou calcaire marbré (deux en pierre de Valognes, un en calcaire, quatre en granit de pays). Ce sont :

- Tombeau en granit de pays bouchardé, haute croix trilobée : « Théophile Houault / 1839-1899 / regrets éternels / de profundis ».
- Tombeau sarcophage à pan incliné avec petite croix à ailerons déposée : « abbé Lejeune / curé de Benoistville / 1859-1891 / ses confrères / et / paroissiens reconnaissants / requiescat in pace ». Ce monument est signé de la V<sup>ve</sup> Élie de Valognes.
- Tombeau en granit de pays bouchardé, haute croix cubique : « Constant Lerouillois / 1831-1891 / Marie Lerouillois / 1873-1898 / concession à perpétuité ».
- Tombeau en granit de pays bouchardé, haute croix cubique : « François Lerouillois / 1870-1896 / famille Brisset / requiescat in pace / concession perpétuelle ».
- Sarcophage tectiforme en calcaire de Valognes illustré d'une étole pastorale et signé par la veuve Élie de Valognes : « ici repose le corps de Thomas Le Lodey / prêtre de Ravenoville / curé de Benoistville / décédé le 20 avril 1824. Priez Dieu pour son âme ». Ce monument a été relevé par la conservation des antiquités et objets d'art de la Manche.
- Obélisque calcaire marbré dont le motif sommital a disparu. Il est illustré d'un calice, croix, missel, étole. Épitaphe « à la mémoire de M<sup>e</sup> Jean-Louis Le Goupil né à Grosville décédé le 19 juillet 1864 à l'âge de 71 ans après avoir été curé de Benoistville pendant 40 ans / requiescat in pace ».
- Tombeau granit de pays bouchardé, haute croix : « François Brisset / 1844-1924 / Mme Brisset / née Marie Lefèvre / 1858-1930 / nos chers enfants / Louis Brisset / 1880-1901 / René Rouland / 1885-1901 / regrets éternels / concession à perpétuité. »

L'îlot au nord-ouest se caractérise par un groupement assez diffus de huit tombeaux ayant pour élément vertical de hautes croix en ciment armé ou calcaire de taille. Il serait souhaitable de préserver une ou deux sépultures parmi celles restées en état dont celle de « Jean Laurent / 19 octobre 1866-11 avril 1940 », en bon état.

L'îlot nord, proche du monument aux morts, outre l'obélisque lui-même en granit de pays posé par « G. Gousset / Cherbourg », contient deux tombes de soldats : « Varin Jules / 1919-1940 » et « Jennet Lucien / 1911-1940 », dont les croix sont en marbre blanc et les encadrements en ciment peint. Un groupe de sept monuments en élévation (quatre en granit de pays et trois en calcaire) donne du caractère au site funéraire et en constitue tout l'intérêt architectural. Un monument constitué de deux hautes croix sur stèles en calcaire avec un encadrement en granit gris mériterait d'être conservé. Les deux épitaphes « à la mémoire de M<sup>elle</sup> Nathalie Lerogueur / institutrice / décédée le 3 mai 1932 / dans sa 91<sup>e</sup> année / requiescat in pace / concession à perpétuité » et « à la mémoire de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> TH. Lerogueur / décédée le 13 mars 1928 / dans sa 92<sup>e</sup> année / requiescat in pace / concession à perpétuité ». Ce monument représente un intérêt local historique avéré quant à la personnalité

enterrée et la nature du monument induit la conservation *in situ* de la totalité du monument.